Envoyé en préfecture le 01/12/2025
Reçu en préfecture le 01/12/2025
Publié le
ID : 022-212203608-20251126-DB_2025_123-DE

COMMUNE DE TRÉGUEUX
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 26 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt cinq, le **vingt-six novembre** à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie (salle du conseil), en séance ordinaire sous la présidence de Madame Christine MÉTOIS-LE BRAS, Maire.

Membres Présents :
Mme METOIS-LE BRAS Christine, Mme LE GALL Isabelle, M. RAOULT Roland, Mme LE MEUR Sandra, M. BAPTISTA-SOARES Philippe, Mme BACCELLI Michèle, M. THOMAS Jean-Yves (dès son arrivée à 19h25), Mme FEUNTEUN Cristina, M. ALLAND Patrick, Mme RIVET Vanessa, Mme INIZAN Solenn, M. PIEDERRIERE Dorian, M. HERVÉ Pascal, Mme MARC Claudine, Mme HERVE Isabelle, Mme HERNOT Martine, M. CORMAND Yvon, Mme LEMAITRE Julie.

Membres absents excusés ayant donné procuration :

M. RAULT Alain	a donné procuration à	M. RAOULT Roland
M. NAVINER André	a donné procuration à	Mme FEUNTEUN Cristina
Mme LE THERIZIEN Hélène	a donné procuration à	Mme MARC Claudine
M. KIDDEM Omar	a donné procuration à	Mme LE MEUR Sandra
Mme MACRE Amélie	a donné procuration à	M. BAPTISTA-SOARES Philippe
M. RENAULT Gaétan	a donné procuration à	M. PIEDERRIERE Dorian

Secrétaire de séance : Mme HERNOT Martine
Assistaient également : Mme RAPENDY Laurence (DGS) et M. TOUBOULIC Thomas (DGAS)

DÉLIBÉRATION N° 2025-123
Rapporteur : Christine MÉTOIS-LE BRAS, Maire

OBJET : RESSOURCES HUMAINES – CRÉATION D'UN POSTE D'AGENT DE CRÈCHE

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une auxiliaire de puériculture contractuelle remplace depuis deux ans un agent titulaire en disponibilité, à la crèche Cabriole.

Compte tenu de la demande de prolongation de la disponibilité formulée par l'agent pour l'année 2026, il est proposé de créer un poste statutaire d'Auxiliaire de puériculture à temps complet à compter du 1er février 2026 et de lancer ainsi un appel à candidature.

L'agent recruté sera chargé des missions suivantes :

- Établir une relation quotidienne avec les familles lors des accueils, des départs et assurer les transmissions (infos de la vie quotidienne, anecdotes de la journée)
- Identifier les besoins physiques, moteurs et affectifs individuels des enfants tout en les inscrivant dans une dynamique collective
- Proposer des activités variées en lien avec le développement de l'enfant (être force de proposition, mettre en place des activités, accompagner l'enfant, ranger et nettoyer)
- Accompagner les enfants vers l'autonomie
- Veiller au bien-être du groupe d'enfants
- Réceptionner, vérifier et faire valider les ordonnances. Donner les traitements en l'absence de la responsable
- Prendre en charge plus spécifiquement l'accueil des enfants en situation de handicap en lien étroit avec la responsable de la structure et le service Enfance Jeunesse Education

Envoyé en préfecture le 01/12/2025
Reçu en préfecture le 01/12/2025
Publié le
ID : 022-212203608-20251126-DB_2025_123-DE

- Accompagner la prise de repas et de goûters
- Veiller à l'hygiène des enfants (changes, soins de nursing, lavage des mains...)
- Aider à l'habillage et au déshabillage
- Accompagner l'endormissement et assurer la surveillance de sieste
- Être force de proposition et actrice lors des temps forts de l'année
- Être à l'écoute des familles et les réorienter si besoin
- Transmettre ses observations et interrogations sur les enfants et leurs familles au reste de l'équipe
- Participer aux adaptations des enfants et à l'accueil des nouvelles familles

A ce titre, cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant aux cadres d'emplois des auxiliaires de puériculture relevant de la catégorie hiérarchique B.

La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.
L'emploi pourra être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction publique.
Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2ème alinéa de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction publique, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.

Par dérogation, l'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8 2° du Code Général de la Fonction publique, pour les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par le présent code.

En cas de recours à un agent contractuel en application des dispositions ci-dessus énoncées, celui-ci exercera les fonctions définies précédemment. Son niveau de recrutement et de rémunération seront définis comme suit : Indice de rémunération correspondant à un échelon du cadre d'emploi des auxiliaires de puériculture.

Vu l'avis favorable de la commission des Ressources Humaines du 05 novembre 2025 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **APPROUVE la création d'un poste statutaire d'Auxiliaire de puériculture, à temps complet, à la crèche Cabriole à compter du 1er février 2026,**
- **AUTORISE Madame Le Maire à procéder au recrutement et à signer tous les documents relatifs à ce dossier.**

Le tableau des effectifs de la collectivité est modifié en ce sens.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal de la collectivité pour l'exercice 2026.

A Trégueux, le 1er décembre 2025

La secrétaire de séance,

Mme HERNOT Martine

Le Maire,

Mme MÉTOIS-LE BRAS Christine